



EuroMed Rights – Euro-Mediterranean Human Rights Network
EuroMed Droits – Réseau euro-méditerranéen des droits humains
الأورو-متوسطية لحقوق- الشبكة الأوروبية المتوسطية لحقوق الإنسان

EuroMed Droits – Réunion du Comité exécutif

Rabat, 5-7 février 2016

Procès-verbal – approuvé

Le Comité exécutif d'EuroMed Droits s'est réuni les 5-7 février 2016 à Rabat, au Maroc. En marge de la réunion du CE, les 4 et 5 février 2016, des rencontres ont été organisées avec Abderrazzak Rouwane, Secrétaire général de la Délégation interministérielle pour les Droits de l'Homme, avec l'ambassadeur Rupert Joy, de la Délégation de l'UE, avec Driss El Yazami, Président du CNDH, et avec les membres du Réseau au Maroc (AMDH, OMDH, Adala et ADFM). Au cours de ces réunions, les membres du CE ont discuté de la situation des droits de l'Homme dans le Maghreb, tout particulièrement au Maroc, et ont aussi souligné les enseignements à retenir de l'expérience de la Tunisie en ce qui concerne les droits de l'Homme et le travail en réseau avec l'UE, la société civile et les représentants du gouvernement. Le 5 février 2016, le Comité exécutif a invité ses membres et partenaires à un dîner de travail pour discuter de la situation actuelle des droits de l'Homme au Maroc. Parmi les questions soulevées à cette occasion figuraient la réduction des espaces dédiés à la société civile au Maroc, notamment en termes de liberté de réunion et de liberté de parole, ainsi que les carences en matière de liberté de la presse et de libertés syndicales. Pour finir sur une note plus positive, les participants se sont félicités de la vitalité de la société civile au Maroc.

PARTICIPANTS

Comité exécutif (CE) d'EuroMed Droits :

Michel Tubiana (Président), Nabia Haddouche (Vice-Présidente), Anitta Kynsilehto, Osman İççi, Wadih Al-Asmar, Messaoud Romdhani, Catherine Teule, Isaías Barreñada (membres du CE).

Secrétariat :

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Vincent Forest (Directeur du Plaidoyer), Ramy Salhi (Directeur du bureau du Maghreb) et Maibritt Nielsen (Assistante de direction Senior, rapporteure).

Absent, excusés :

Moataz El Fegjery (Trésorier), Søs Nissen, Raffaella Bolini et Hamdi Shaqura (membres du CE).

Autre participant :

Adallah Saaf, Expert en Sciences politiques (le 6 février, séance 10).

ORDRE DU JOUR

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 9-11 octobre 2015
2. Discussion de la situation dans la région
3. Rapport du Secrétariat
4. Rapport financier du Secrétariat, y compris mise à jour sur la collecte de fonds
5. Intégration du genre au sein du Réseau
6. Feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer

7. Stratégie pour le Programme sur la Palestine, Israël et les Palestiniens
8. Résultats obtenus par le Groupe Solidarité Egypte
9. Stratégie pour la Tunisie
10. Discussion sur l'approche d'EuroMed Droits concernant les relations avec les pays du Maghreb
11. Programme sur la discrimination
12. Questions relatives aux membres
13. Suivi de la communication interne
14. Questions diverses



1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 9-11 octobre 2015

Modérateur : Michel Tubiana

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif (CE), après quoi les membres du CE ont approuvé l'ordre du jour de la présente réunion.

Les membres du CE ont ensuite été informés sur les rencontres organisées en marge de la réunion du CE, soit les 4 et 5 février 2016.

Au cours de la réunion avec la Délégation interministérielle pour les droits de l'Homme, celle-ci a exprimé son désaccord avec le rapport d'EuroMed Droits sur le Sahara occidental, en particulier avec le paragraphe qui laisse entendre que le Sahara occidental fait l'objet d'un régime d'exception.

Au cours de la réunion avec les membres du Réseau, ces derniers ont exprimé leurs inquiétudes sur les reculs constatés dans la situation des droits de l'Homme au Maroc, notamment en ce qui concerne les libertés démocratiques, et sur les lenteurs du processus d'adoption des nouvelles lois organiques et des lois sur les violences faites aux femmes. Il a été observé que le gouvernement marocain avait tendance à présenter des projets de loi et à les retirer avant adoption.

La rencontre avec Driss El Yazami a permis d'apprendre que le CNDH au Maroc semble de disposer de ressources financières supérieures à celles du CNDH en France ; l'antenne marocaine a beaucoup de poids, et travaille sur tous les aspects des droits de l'Homme au Maroc, y compris les quatre conventions relatives à la torture, aux droits de l'enfant, aux personnes handicapées et à la discrimination.

Enfin, lors de la rencontre avec la Délégation de l'UE au Maroc, EuroMed Droits a soumis un certain nombre de propositions, fondées sur les expériences tunisiennes en matière de travail en réseau avec des organisations. Au cours de cette réunion, la suspension des relations diplomatiques entre le gouvernement marocain et la Délégation de l'UE a également fait l'objet d'une discussion.

Nabia Haddouche estime que ces réunions ont fourni au Réseau des opportunités pour travailler au Maroc, mais Isaías Barreñada pense qu'il est choquant que les questions migratoires n'aient pas été mentionnées à cette occasion, pas même pendant la réunion avec les membres marocains. Michel Tubiana a lui aussi le sentiment que la question des réfugiés a été passée sous silence au cours de ces différentes rencontres. Anitta Kynsilehto, toutefois, a fait remarquer que, parmi les personnes qui avaient représenté les organisations membres du réseau, aucune n'avait participé au travail du groupe de travail sur la migration et l'asile, donc celles-là n'étaient pas les personnes le plus spécialisées dans le domaine des migrations au sein de leurs organisations.

Décision :

- Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif, les 9-11 octobre 2015, a été approuvé sans aucune observation.

Documents :

1.1 Ordre du jour de la réunion du CE, les 5-7 février 2016 (*pour approbation*)

1.2 Procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 9-11 octobre 2015 (*pour approbation*)

2. Discussion sur la situation dans la région

Modératrice : Nabia Haddouche

Pendant la discussion sur la situation dans la région, les membres du CE ont évoqué les sujets suivants :

Sud

- La situation alarmante des droits de l'Homme au Maroc, où les organisations des droits de l'Homme ont l'interdiction de tenir des réunions. Mais aussi, sur un plan plus positif, la possibilité pour le tribunal administratif de contrer les actes de l'Etat
- Le *statu quo* en matière de niveau économique et social en Tunisie, en raison d'une absence de vision et de politique vis-à-vis de la crise
- La réforme de la Constitution en Algérie, qui ne conduit toutefois à aucun changement majeur
- L'embargo total en Libye, et l'éventuelle intervention militaire, qui pourrait avoir un impact sur toute la région
- Le nombre croissant de défenseurs des droits de l'Homme contraints de vivre en dehors de l'Egypte en raison de la situation à l'intérieur du pays, dont certains considèrent qu'elle est pire qu'au temps de Mubarak
- La situation périlleuse dans laquelle se trouvent les journalistes et les opposants en Turquie

Nord

- L'état d'urgence promulgué en France, et qui risque de devenir un régime permanent
- La loi danoise qui autorise la confiscation des biens des réfugiés
- Les mouvements nationaux sur la « protection des rues », qui font leur apparition en Allemagne, en Finlande et en Suède, et les violences accrues contre les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile
- L'UE, qui dispense une aide financière à des pays, comme la Turquie, qui ne respectent pas leurs obligations envers les droits de l'Homme, afin que ces régimes acceptent un plus grand nombre de réfugiés et les empêchent de gagner l'Europe
- Le droit de demander asile devenu dans la pratique limité aux ressortissants d'un certain nombre de pays, donnant l'impression fautive que les habitants des pays en difficulté n'ont plus droit à l'asile
- L'adoption d'une nouvelle version de la PEV, avec une nouvelle approche insistant davantage sur la sécurité que sur les droits de l'Homme (passage de l'état de droit à un état sécuritaire)
- L'érosion du concept de citoyenneté des deux côtés de la Méditerranée, liée à la dégradation des mesures sociales
- Le discours alarmant sur les réfugiés, qui ne se limite plus seulement aux partis d'extrême droite
- L'Europe, qui restait un exemple pour les défenseurs des droits de l'Homme dans le Sud lorsqu'ils parlaient des droits et des libertés dans leurs pays respectifs – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui

Suite à l'évaluation de la situation dans la région, Wadih Al-Asmar a estimé qu'il serait intéressant de faire porter cette évaluation non pas sur les cinq dernières années, mais sur les trois dernières décennies. Dans cette optique, les libertés sont plus grandes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant, pense-t-il. Nabia Haddouche a ajouté que des progrès importants étaient intervenus, notamment en ce qui concerne la Tunisie, et que, même si les droits ne soient pas tous respectés, les résultats positifs devaient également être pris en compte.

3. Rapport du Secrétariat

Modératrice : Nabia Haddouche

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (*voir 3.1 EAR n° 8, juillet à octobre 2015*) et invité les membres du CE à commenter les activités des différents Groupes de travail auxquelles ils ont participé (les activités ne sont mentionnées ci-dessous que si elles ne figurent pas dans le document 3.1, EAR n° 8). Il a fait

remarquer que le Réseau respectait plus ou moins les engagements pris au cours de l'Assemblée générale de juin 2015.

Groupes de travail

Au sujet de la composition des Groupes de travail, Isaiás Barreñada a demandé pourquoi certains membres, notamment le Comité grec pour les Droits de l'Homme, n'avaient pas été retenus pour un GT ou un autre. Michel Tubiana a rappelé que la composition des GT reposait sur de nombreux critères, tandis que Nabia Haddouche a suggéré de rédiger des directives applicables à la mise en place des prochains GT.

Participation du CE

Wadih Al-Asmar s'est montré inquiet, disant que la participation des membres du CE aux missions, activités de plaidoyer, etc. lui semblait faible, ce à quoi Michel Tubiana a répondu qu'aucune mission n'avait été organisée sans la participation d'un membre du CE au moins.

Justice

En ce qui concerne le programme sur la Justice, Marc Schade-Poulsen a annoncé que le Réseau avait l'espoir que le ministère allemand des Affaires étrangères accepte de financer ce programme. L'idée est d'organiser une réunion entre le GT Justice et le GT Liberté de réunion et d'association, sur le thème de la lutte contre le terrorisme et de son impact sur la justice et sur les libertés fondamentales.

Syrie

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que le Réseau avait organisé une réunion avec les défenseurs syriens des droits de l'Homme sur la documentation des violations des droits de l'Homme, assortie d'une formation aux missions de plaidoyer. Par ailleurs, le staff a participé à une mission en Turquie, et un rapport est en préparation sur cette mission. A propos du programme sur la Syrie, Wadih Al-Asmar n'a pas eu le sentiment d'être bien informé sur les activités, et il a rappelé qu'il n'avait pas encore reçu le rapport des réunions d'Istanbul.

Migrations

Catherine Teule a dit qu'au sein de l'Union européenne, certains pays avaient décidé de dresser une liste des pays « d'origine sûrs », et que la Turquie est incluse parmi ces pays, outre la désignation du Maroc et de l'Algérie comme « sûrs » par l'Allemagne. Elle a suggéré que le Réseau exprime son opinion à ce sujet. Michel Tubiana est d'avis que le Groupe Migrations devrait étudier cette question avec Vincent Forest, et les membres du CE ont été invités à envoyer leurs observations au GT. Nabia Haddouche a demandé si le Réseau pouvait continuer à travailler comme avant, compte tenu des développements intervenus dans la région en termes de migrations et d'asile. Michel Tubiana a rappelé que les mécanismes du Réseau n'avaient pas changé : les Groupes de travail n'ont aucun pouvoir sans le CE, et les stratégies des GT doivent être validées par le CE. C'est au référent politique de déterminer si telle ou telle question requiert un débat politique.

Algérie

Nabia Haddouche a demandé si EuroMed Droits donnerait suite à une mission à Tindouf, même si certains participants de cette mission n'obtenaient pas leur visa. Michel Tubiana a répondu qu'EuroMed Droits avait l'intention d'observer la situation des droits de l'Homme dans les camps de réfugiés placés sous autorité algérienne. Le Réseau n'enverra pas de mission à Tindouf si l'un ou l'autre des participants se voit refuser son visa.

Décision :

- EuroMed Droits n'enverra une délégation en Algérie qu'à la condition que tous les membres de cette délégation obtiennent leur visa pour l'Algérie.

Documents :

3.1 EAR n° 8, juillet à octobre 2015 (*pour information*)

3.2 Plan de travail 2016 (*pour information*)

4. Rapport financier du Secrétariat, dont mise à jour sur la collecte de fonds

Modératrice : Catherine Teule

Marc Schade-Poulsen a présenté la situation financière du Réseau, y compris les dernières nouvelles sur la collecte de fonds.

Décision :

- Les budgets ont été approuvés par le CE.

Documents :

4.1 Budgets et comptes (3 documents) (pour approbation)

4.2 Mise à jour sur le financement (pour information)

5. Intégration du genre au sein du Réseau

Modérateur : Wadih Al-Asmar

Nabia Haddouche a fait savoir que le Groupe de travail Genre préparait une stratégie pour 2016-2018, qui sera prête pour la prochaine réunion du CE. Elle pense que le Réseau ne doit pas limiter son travail à l'intégration de la dimension genre, mais qu'il doit revisiter l'ensemble de son programme sur le genre et l'adapter au nouveau contexte de la région. Elle a rappelé que le Réseau avait déjà une Politique de Genre, incluse dans sa Stratégie pour 2012-2018 et adoptée par l'Assemblée générale en 2012. La Politique de Genre constitue la feuille de route du travail du Réseau sur le genre, en particulier en termes de développement des compétences dans le domaine des droits de l'Homme et des réformes démocratiques. Elle a pour objet de confirmer officiellement les engagements du Réseau en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'intégration du genre au sein du Réseau, dans ses programmes, ses activités, ses rapports et ses déclarations, et le Réseau a fait de grands progrès dans ce domaine. Au niveau des organisations membres, plusieurs formations sur l'intégration du genre ont été organisées. Enfin, Nabia Haddouche a répété que le CE, la référente politique pour le genre et le GT Genre étaient responsables de la réalisation concrète de la politique de genre.

Michel Tubiana a déclaré que le Réseau avait une vision très claire sur la question de l'intégration du genre. Le CE a très souvent débattu sur le sujet, notamment sur la surveillance par le point focal genre des questions liées au genre au sein des divers Groupes de travail, ce que le CE a considéré comme une bonne idée. Selon lui, toutefois, l'intégration du genre risque fort de devenir un rituel, et de ne plus avoir de contenu réel. Le Réseau devrait réfléchir à la façon de lier et d'intégrer ce travail sur le genre à l'ensemble de ses activités, et il a proposé de faire de cette réflexion le thème du prochain audit genre. D'accord avec Michel Tubiana, Catherine Teule estime que l'intégration du genre est un élément très important, à condition de ne pas devenir un simple rituel. Plutôt que de désigner un point focal genre, elle a suggéré d'organiser des réunions avec les points focaux de tous les GT sur la question de l'intégration du genre. Enfin, elle a rappelé qu'au niveau de l'UE, l'une des principales préoccupations restait les violences envers les femmes en Europe.

Marc Schade-Poulsen a souligné que le Réseau avait fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'intégration du genre. Comme dans tous les GT, a-t-il dit, il serait important de faire le lien entre ce que font les membres dans leur travail quotidien au niveau national d'une part et au niveau régional d'autre part. La violence envers les femmes est l'un des sujets qui permettraient au Groupe Genre d'établir ce lien entre niveau national et niveau régional. Marc Schade-Poulsen a suggéré que le Groupe de travail pourrait se concentrer sur les mécanismes de l'UE et, par exemple, s'efforcer d'obtenir du Maroc qu'il signe la Convention d'Istanbul. Ramy Salhi a fait remarquer que le contexte était très différent pour les membres du GT, qui viennent eux-mêmes de pays différents et, d'accord avec Marc Schade-Poulsen, il pense que la violence envers les femmes pourrait être une question transversale à traiter au niveau de la région.

Anitta Kynsilehto a suggéré d'élargir le sujet au sein du GT, et de ne pas traiter de la seule question de la parité, car la dimension genre est bien plus complexe que cela, un point sur lequel Nabia Haddouche a exprimé

son accord. Messaoud Romdhani a noté que chaque pays avait ses spécificités en ce qui concerne les questions relatives aux femmes, et qu'il n'était par conséquent pas possible de généraliser les thèmes choisis.

Wadih Al-Asmar estime que, sur le plan interne, les avancées sont déjà notables et que, même si ce travail reste nécessaire, c'est désormais un processus technique, qui a perdu sa substance. Il pense que la première chose à faire serait de choisir des questions transversales intéressant toute la région et de créer des synergies avec les autres Groupes de travail. D'accord avec Anitta Kynsilehto, il pense qu'il ne faut pas limiter le travail du GT aux sujets qui concernent uniquement les femmes, faute de quoi, s'il s'agit simplement de redéfinir le concept de genre, il pourrait s'enliser dans des discussions sans fin.

6. Feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer

Modérateur : Isaías Barreñada

Vincent Forest a présenté le document *6.1 Feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer*, qui permettra de déterminer si le Réseau peut avoir un impact sur certaines questions, et de choisir les outils appropriés pour obtenir les meilleurs résultats possibles. La feuille de route permettra au Réseau d'aller de l'avant, avec des stratégies spécifiques pour les différents programmes, définissant ainsi les objectifs de plaidoyer à court, à moyen et à long terme, de même que les partenaires et les actions possibles. Vincent Forest a fait remarquer que la feuille de route avait été révisée en fonction de la discussion menée à l'occasion de la dernière réunion du CE, les 9-11 octobre 2015.

Michel Tubiana a déclaré que toute stratégie de plaidoyer nécessitait une stratégie de communication. Le CE devrait reprendre la discussion sur la stratégie de communication, laquelle, à son avis, représente la principale faiblesse du Réseau. Wadih Al-Asmar et Catherine Teule sont tous deux d'accord sur le fait que la stratégie de communication devrait être améliorée pour garantir une bonne stratégie de plaidoyer. Wadih Al-Asmar pense aussi qu'il existe pour le moment un déséquilibre entre les deux stratégies. Vincent Forest a dit que les actions de plaidoyer ne pouvaient pas être entreprises sans les principes de communication intégrés à la Stratégie de Plaidoyer. Chaque fois qu'une action de lobbying est organisée, a-t-il ajouté, des efforts de communication divers (interviews dans les médias, conférence de presse, etc.) sont également programmés.

Messaoud Romdhani et Isaías Barreñada ont demandé tour à tour une clarification sur la question du partenariat avec d'autres organisations, qui s'appuieraient sur cette coopération pour acquérir une meilleure visibilité (page 3), alors que le partenariat est la principale raison d'être du Réseau. Vincent Forest a expliqué que le Réseau était quelquefois perçu comme un simple sous-traitant, chargé de rassembler les éléments du contenu, sans même être cité dans le communiqué publié. C'est pourquoi il est d'avis que le Réseau revisite les modalités de certains partenariats. Michel Tubiana a noté que le Réseau devrait toujours se demander si le partenariat en question lui apporte une valeur ajoutée. Osman İççi pense que le Réseau peut avoir une meilleure visibilité s'il coopère avec d'autres partenaires, mais qu'il doit s'efforcer de réagir sans délai, de façon à ne pas rompre l'élan, et demander aux membres de faire de même. Marc Schade-Poulsen a suggéré de reformuler la phrase sur les partenariats dans la feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer, sachant que le document sera rendu officiel, un point sur lequel Wadih Al-Asmar a exprimé son accord. Vincent Forest pense qu'une fois approuvée la feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer, le Réseau devrait examiner la possibilité de coopérer ou non avec ses partenaires et, dans certains cas, choisir d'organiser des activités de plaidoyer de sa propre autorité, de façon à changer l'image de « sous-traitant » qui est parfois la sienne.

Marc Schade-Poulsen a souligné que la feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer était ambitieuse, et qu'elle visait à améliorer les efforts de plaidoyer, en ce sens que tous les membres du personnel étaient impliqués, et pas seulement l'équipe de Bruxelles. Il a ajouté que ces efforts de plaidoyer dépendaient aussi de la présence de membres du Réseau dans le pays ciblé, et il a suggéré que le Réseau prévoie aussi, dans la Stratégie, des actions de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux.

Isaías Barreñada a dit que la valeur ajoutée du Réseau n'était pas seulement de permettre à ses membres de faire entendre leur voix, mais aussi d'influer sur le cours des événements (page 1). Il a le sentiment que la feuille de route ne s'intéresse qu'aux gouvernements nationaux en Europe et aux institutions de l'UE, et que le plaidoyer auprès des gouvernements nationaux du Sud est absent de cette feuille de route. Michel Tubiana s'est déclaré d'accord avec Isaías Barreñada, à condition que la feuille de route intègre aussi les limites du

plaidoyer auprès des gouvernements du Sud. De plus, le Réseau est absent de nombreux pays européens dans le Nord. Il a ajouté que la possibilité pour les membres de faire entendre leur voix était une composante importante de la feuille de route.

Osman İşçi a suggéré de plaider auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en plus des institutions de l'UE, des Etats membres et de l'ONU. Vincent Forest est d'accord avec l'idée que le plaidoyer pourrait être développé auprès du Conseil de l'Europe, s'agissant de la seule institution qui peut visiter des pays sans autorisation. Catherine Teule a souligné qu'il était important de ne pas limiter les efforts de plaidoyer aux institutions, et de cibler aussi les pays et leurs sociétés civiles respectives.

Isaías Barreñada a fait remarquer que la situation dans les pays du Sud était en constante évolution, et qu'il fallait en tenir compte en matière d'efforts de plaidoyer. Il a en outre suggéré d'inclure des membres du Sud dans les missions du Réseau, pour éviter que celles-ci ne soient perçues comme des initiatives du Nord, et de demander aux membres des informations actualisées sur leur activités de plaidoyer et sur leurs contacts. Vincent Forest a noté que les pays du Sud étaient encore approchés sur une base ponctuelle, et ajouté que le Réseau, à ce jour, n'avait pas établi de contacts formels avec les ambassades des pays du Sud, ce qui impliquerait une approche différente. On pourrait cependant envisager de prendre contact avec un groupe de pays du Sud. En ce qui concerne les missions, a-t-il ajouté, le Réseau contacte généralement ses membres à l'avance, pour obtenir une mise à jour sur leurs activités.

Osman İşçi a demandé des nouvelles de la candidature du Réseau au statut EcoSoc, dont il est fait mention dans la feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer. Marc Schade-Poulsen a répondu que le Réseau avait envoyé sa candidature au statut EcoSoc, mais qu'il fallait parfois 2 ou 3 ans avant de recevoir une réponse. Une fois qu'il aura obtenu ce statut, le Réseau devra envoyer chaque année un rapport d'activité à l'ONU.

Décision :

- La feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer a été approuvée par le CE, la seule observation étant que la feuille de route devrait aussi prendre en compte les actions de lobbying auprès des gouvernements nationaux, dans le Nord comme dans le Sud.

Document :

6.1 Feuille de route pour la Stratégie de plaidoyer (*pour discussion*)

7. Stratégie pour le Programme sur la Palestine, Israël et les Palestiniens

Modérateur : Isaías Barreñada

Vincent Forest a présenté le document *7.1 Stratégie pour le Programme sur la Palestine, Israël et les Palestiniens*, adopté par le Groupe PIP en novembre 2015. Il a signalé qu'il s'agissait d'une stratégie sur trois ans pour la période 2016-2018, et qu'elle comportait trois thèmes principaux et trois thèmes secondaires, afin de permettre au Groupe de travail de se concentrer sur un petit nombre de questions lors des rencontres avec les représentants de l'UE. Pour chaque thème, le résultat attendu a été identifié. Cette approche, a-t-il ajouté, pourrait aussi être utilisée par les autres GT.

Marc Schade-Poulsen estime qu'il est intéressant que la Stratégie définisse les gouvernements qui peuvent avoir une influence sur d'autres pour certaines questions. S'il veut influencer sur la situation, le Réseau doit identifier les pays qui ont su faire des émules à travers le système de l'UE, et faire en sorte de repérer les partenaires sur le terrain.

Anitta Kynsilehto trouve la Stratégie impressionnante, avec un programme clair et détaillé. Marc Schade-Poulsen a rappelé que les membres du GT travaillaient ensemble depuis 2001, et qu'ils avaient depuis lors établi des stratégies communes, en favorisant principalement le travail des membres sur le terrain qui soient en situation de réaliser des actions de lobbying auprès des institutions de l'UE.

Isaías Barreñada a exprimé sa surprise de voir que l'Espagne n'était pas citée en préambule de la Stratégie, dans la mesure où c'est l'un des pays clés de l'Europe du Nord, sachant notamment que c'est le quatrième plus grand bailleur de fonds de la Palestine et le premier pays à avoir reconnu l'OLP. La Grèce a également été

laissée de côté, alors que c'est le seul pays à avoir présenté ses objections au Conseil européen sur la question de l'étiquetage. Dans le même esprit, Osman İşçi a rappelé que la Turquie avait été le premier pays à reconnaître la Palestine. Marc Schade-Poulsen a répondu qu'EuroMed Droits ne pouvait pas organiser des actions de plaidoyer pour tous les pays, et qu'il était forcé de choisir les pays en mesure d'influencer les autres pays au sein du système de l'UE.

Michel Tubiana a rappelé que le Réseau avait choisi de soutenir le boycott des produits originaires des TPO et que plusieurs pays, la France par exemple, avaient également interdit certains produits venus de ces territoires. Enfin, Marc Schade-Poulsen a noté que les participants du GT PIP – comme c'est aussi le cas pour le Groupe Syrie et le Groupe Solidarité Egypte – ont moins de 35 ans pour la plupart, et que le fait que la jeune génération de militants des droits de l'Homme soit en train d'émerger était une très bonne chose.

Décision :

- La Stratégie pour le Programme sur la Palestine, Israël et les Palestiniens a été adoptée par le CE.

Document :

7.1 Stratégie pour le Programme sur la Palestine, Israël et les Palestiniens (*pour adoption*)

8. Résultats obtenus par le Groupe Solidarité Egypte

Modératrice : Anitta Kynsilehto

Vincent Forest a présenté le document *8.1 Compte rendu de la dernière réunion du Groupe Solidarité Egypte*, qui récapitule les décisions et les activités du Groupe Solidarité pour les prochains mois. Il a rappelé que le Réseau travaillait avec Amnesty International et d'autres organisations sur des cas individuels de défenseurs égyptiens des droits de l'Homme qui se trouvent en danger. Plusieurs d'entre eux sont frappés d'une interdiction de voyager, ce qui rend difficile leur participation aux réunions du Groupe Solidarité Egypte. D'autres activités du Groupe Solidarité comprennent une étude sur les relations bilatérales UE-Egypte, une newsletter, une campagne et une pétition concernant les détenus, et des missions d'observation des procès.

Michel Tubiana pense qu'en ce qui concerne l'interdiction de voyager pour les défenseurs égyptiens, le Réseau devrait organiser des actions de plaidoyer auprès du gouvernement national plutôt qu'auprès des institutions de l'UE. Il a ajouté qu'au cours de la réunion de la Troïka, le 13 janvier 2016, il avait été proposé d'organiser une mission en Egypte, malgré les difficultés éventuelles. Les modalités de cette mission devront être discutées avec les membres égyptiens, mais il a suggéré d'inviter des personnalités de premier plan à participer à cette mission, et de la réaliser avant l'été 2016. Wadih Al-Asmar a exprimé des doutes sur la possibilité que la délégation du Réseau soit autorisée à entrer en Egypte, bien que le président Sisi soit soucieux d'améliorer son image au niveau international. Marc Schade-Poulsen pense qu'il devrait s'agir d'une mission officielle, dans le but de rencontrer les autorités égyptiennes, ce sur quoi Michel Tubiana s'est montré d'accord. Osman İşçi pense que le Réseau devrait rencontrer la société civile égyptienne au cours de cette mission, et veiller à ne pas accorder trop de crédit aux autorités égyptiennes. Enfin, Messaoud Romdhani a suggéré d'étudier les positions différentes des pays de l'UE vis-à-vis de l'Egypte, la France et le Royaume-Uni, par exemple, n'étant pas d'accord sur le sujet.

Document :

8.1 Compte rendu de la dernière réunion du Groupe Solidarité Egypte (*pour information*)

9. Stratégie pour la Tunisie

Modératrice : Anitta Kynsilehto

Ramy Salhi a présenté le document *9.1 Résumé du rapport d'activité pour 2015 et principes directeurs pour 2016*, qui récapitule les différentes activités du Réseau en Tunisie. Il a déclaré que le Réseau était devenu un acteur clé en Tunisie, et qu'il menait des activités avec des organisations nationales et internationales basées en Tunisie tout en apportant son soutien aux membres et partenaires du Réseau.

Nabia Haddouche estime que le bureau du Maghreb, à ce jour, s'est focalisé sur la Tunisie et que, pour le moment, la dimension Maghreb a été quelque peu négligée. Ramy Salhi a admis qu'il était difficile d'activer la dimension Maghreb. Les thèmes communs à l'ensemble du Maghreb sont la réforme du judiciaire, les droits des femmes, les questions migratoires et les questions socio-économiques. Toutefois, suite à diverses contraintes, les dimensions libyenne, marocaine et algérienne n'ont pas été développées plus avant. Il a fait savoir que le travail sur l'EPU avait été entamé en coopération avec les partenaires du Réseau en Tunisie, en Algérie et au Maroc, dans la mesure où ces trois pays doivent respecter les mêmes délais pour l'EPU 2017. La priorité, a-t-il ajouté, est désormais de créer une dynamique nationale qui puisse conduire à une dynamique régionale. Marc Schade-Poulsen a dit que le bureau de Tunis n'était pas encore un bureau du Maghreb, mais un bureau pour les pays du Maghreb.

Catherine Teule a demandé si le bureau du Maghreb avait participé au travail sur la réforme de la législation tunisienne concernant les migrations et l'asile, qui semble au point mort. Ramy Salhi a répondu que le bureau avait participé à toutes les discussions avec le gouvernement tunisien et avec les institutions de l'UE sur ce sujet ; toutefois, la réforme de cette loi ne semble pas cruciale aux yeux du gouvernement tunisien, et les membres et partenaires du Réseau ne se sont pas mobilisés sur cette question, en raison d'autres priorités.

Wadih Al-Asmar estime que depuis sa création, le bureau du Maghreb peine à se faire une place dans la structure du Réseau, et que la gestion et l'orientation du bureau ne lui apparaissent pas comme évidentes. Wadih Al-Asmar a également demandé à être informé sur l'implication et le rôle du CE dans le bureau du Maghreb, et aussi sur le niveau d'implication du Réseau dans les réformes engagées en Tunisie sans que cela conduise à une interférence politique. En ce qui concerne Jamaity, créé par le bureau du Maghreb, il se demande quelle assistance le Réseau apporte au projet. Ramy Salhi a répondu que Messaoud Romdhani participait à la plupart des activités du bureau, et que le bureau consultait régulièrement Michel Tubiana. Toutefois, la flexibilité est indispensable pour mettre en place les activités à court terme. En ce qui concerne le projet Jamaity, le Réseau a aidé à son développement depuis sa création en 2011. En dehors du Réseau, le projet est supervisé par le British Council et soutenu par l'UE. L'idée est que le projet devienne indépendant du Réseau à partir du mois de juin 2016.

Messaoud Romdhani a déclaré que le Réseau jouait un rôle très important en permettant le rapprochement des organisations internationales et nationales en Tunisie. Il pense que le Réseau doit étudier les lois tunisiennes dans la perspective des droits de l'Homme plutôt que dans une perspective politique. En Tunisie, de nombreuses lois sont en préparation, notamment sur les migrations et l'asile, sur les questions LGBT, sur le racisme et la discrimination, et le Réseau devrait travailler sur tous ces sujets de préoccupation.

Marc Schade-Poulsen a rappelé que le bureau du Maghreb organisait une réunion annuelle avec les membres et partenaires en Tunisie pour planifier les activités, et qu'il s'efforçait de développer les compétences de la société civile, de façon à influencer sur le programme politique dans le domaine des droits de l'Homme et à orienter le travail sur des thématiques chères au Réseau.

Michel Tubiana a fait remarquer que l'expérience de la Tunisie ne pouvait pas nécessairement être reproduite dans d'autres pays. Toutefois, il est indispensable de constituer des réseaux dans chaque pays, qui puissent travailler ensemble sur différents projets, par exemple au Maroc, sous réserve de disposer d'un financement. A son avis, le Réseau ne donne pas l'impression de se rallier à une quelconque position de la Tunisie, ni d'être le porte-parole de l'UE.

Isaías Barreñada a suggéré de mettre en place une approche régionale en coopération avec l'UE. Toutefois, ce ne sera pas suffisant. Il pense que dès que le Groupe de travail EcoSoc sera constitué, il devrait organiser une activité régionale portant sur tous les pays ou sur quelques-uns, les lacunes en matière de droits socio-économiques étant une préoccupation commune. On pourrait aussi envisager de monter une activité commune sur les questions LGBT, de prendre position et de lancer un débat sur les obstacles et les actions possibles dans ce domaine dans le cadre d'un réseau, car de nombreuses organisations qui travaillent sur le sujet ont des capacités limitées. La question de la peine de mort devrait aussi être abordée. Le Réseau devrait prévoir de travailler sur un certain nombre de thématiques liées aux valeurs démocratiques, à la culture et à la diversité. Ramy Salhi, d'accord sur ces divers points avec Isaías Barreñada, a rappelé toutefois que même les défenseurs des droits de l'Homme manifestaient une certaine réticence à prendre position sur les questions LGBT en Tunisie. Il estime aussi qu'il faudrait créer une dynamique nationale avant d'envisager une dynamique régionale.

Document :

9.1 Résumé du rapport d'activité pour 2015 et principes directeurs pour 2016 (*pour discussion*)

10. Discussion sur l'approche d'EuroMed Droits concernant les relations avec les pays du Maghreb (participation d'un expert)

Modérateur : Michel Tubiana

Avec la participation d'Adallah Saaf

Le CE avait invité Adallah Saaf pour discuter de la situation actuelle dans les pays du Maghreb et pour réfléchir à la façon dont le Réseau pourrait orienter son travail et ses actions dans le Maghreb.

Au cours de son intervention, Adallah Saaf a abordé les questions suivantes :

- Les réformes et les changements institutionnels au Maroc et en Tunisie, et la réforme constitutionnelle récente en Algérie, première étape en direction de l'application des principes des droits de l'Homme
- L'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles alliances dans le Maghreb
- Les progrès importants en faveur de la séparation des pouvoirs (présidence et gouvernement) en Tunisie, alors que le modèle présidentiel est maintenu en Algérie et que le modèle combiné royauté-système parlementaire reste la règle au Maroc.

Cette intervention a été suivie d'une longue discussion, très animée, entre les membres du CE et Adallah Saaf.

11. Programme sur la discrimination

Modérateur : Messaoud Romdhani

Michel Tubiana a présenté le document *11.1 Note sur la discrimination*. Il a fait remarquer que, dans le Nord comme dans le Sud, l'islamophobie et le racisme étaient en constante augmentation et que, parfois, la discrimination était présente dans la législation elle-même, en particulier dans le Sud. Pour s'attaquer à la question de la discrimination, le Réseau pourrait se concentrer sur les minorités religieuses, les minorités culturelles, les orientations sexuelles, le handicap et l'éducation. On pourrait envisager de dresser la cartographie de la discrimination dans la loi et dans la pratique, dans les pays du Nord et du Sud, afin de réduire le champ des recherches tout se fondant sur les normes internationales. Suite à cet état des lieux, on pourrait organiser à l'intention des membres du Réseau des formations portant sur les différents types de discrimination et sur leur impact.

Anitta Kynsilehto est d'accord sur le principe de cet exercice de classification, sachant que la discrimination est un vaste sujet. Elle a suggéré de centrer en priorité les recherches sur les orientations sexuelles, bien que les disparités soient nombreuses à cet égard entre les différents pays de la région EuroMed. Messaoud Romdhani a également exprimé son accord sur cette démarche, et noté que certains pays, comme la Tunisie, ne disposaient d'aucune loi qui garantisse la protection de la population contre le racisme et la discrimination. De plus, le racisme anti-réfugiés est une question brûlante et, dans plusieurs pays du Sud, la législation considère les orientations LGBT comme un crime. Le racisme croissant dans le Nord est également alarmant, mais au moins dans ces pays, a-t-il noté, il existe des lois pour lutter contre le racisme. Isaías Barreñada pense également que cet état des lieux aiderait le CE à mieux comprendre la situation sur le terrain. Le Réseau devrait s'intéresser non seulement aux aspects juridiques dans les pays du Sud, mais aussi à l'« indifférence » des gouvernements des pays du Nord à l'égard de la discrimination.

Marc Schade-Poulsen estime que cet exercice de classification comporte un risque, en ce sens qu'un sujet aussi vaste que la discrimination peut se révéler sans fin. Il pense pour sa part que le Réseau devrait surtout s'intéresser aux questions d'intérêt commun concernant le Nord et le Sud. Dans le Nord comme dans le Sud, le débat porte actuellement sur l'islam, et le Réseau ne doit pas être absent de ce débat. Il croit également

que les actions prioritaires dans le domaine de la discrimination doivent être définies, et que la discrimination religieuse peut être un bon point de départ, qui intéresse aussi bien le Nord que le Sud. Le Réseau devrait aussi réfléchir à la façon de soutenir le travail de ses membres sur la discrimination.

Nabia Haddouche a rappelé que le racisme était interdit par la loi au Maroc mais que, dans la pratique, il était toujours d'actualité. Elle s'est déclarée favorable à un état des lieux, qui pourrait donner une idée de la situation dans les différents pays de la région. Osman İşçi a ajouté que la première étape serait de définir un type de discrimination courant dans la région, et de choisir un seul domaine d'action, par exemple la discrimination envers des femmes ou la discrimination envers les migrants, pour éviter d'élargir le sujet avec excès.

Wadih Al-Asmar a fait remarquer que le racisme n'était pas perçu de la même façon dans le Sud et dans le Nord, et que la notion de racisme devrait être définie plus précisément, si l'on veut ensuite sensibiliser l'opinion sur cette notion. D'après lui, deux groupes sont unanimement victimes de racisme, à savoir les migrants et le groupe LGBT. Il pense que le problème de l'islamophobie est plus directement lié aux pays du Nord.

Ramy Salhi a déclaré que, dans la loi comme dans la pratique, il est impossible de couvrir toutes les thématiques en rapport avec la discrimination dans la région. Le sujet des minorités religieuses concerne tous les pays, dans le Nord comme dans le Sud, et que c'est un bon point de départ pour un travail sur la discrimination. Il a suggéré de choisir deux ou trois pays dans le Nord et autant dans le Sud. Il pense que la priorité serait de mobiliser les membres du Réseau sur la question des libertés individuelles.

Isaías Barreñada pense qu'il faut s'efforcer de définir les différentes thématiques. Plutôt que le terme de racisme, il préférerait utiliser le terme de discrimination, ce qui permettrait au Réseau d'adopter une approche plus nettement juridique et de passer en revue dans chaque pays les lois qui encouragent les pratiques discriminatoires – tout en analysant les pratiques et le rôle des gouvernements. Le racisme, a-t-il ajouté, n'est pas seulement un racisme Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud, comme il existe des formes de racisme à l'intérieur de l'Europe, par exemple envers les Roms. Catherine Teule, toutefois, trouve que la notion de discrimination est plus complexe, et plus difficile à mesurer que la notion de racisme.

Michel Tubiana, d'accord avec Isaías Barreñada, pense aussi que la notion de racisme a changé, et qu'il s'inscrit dans le cadre de la discrimination. Il pense qu'il serait important d'identifier des pays cibles, et de faire la lumière sur les aspects discriminatoires de leur législation. Cette classification devrait être thématique, axée par exemple sur les orientations LGBT, la religion ou le handicap. On devrait aussi envisager d'organiser des formations sur la discrimination avec les membres du Réseau.

Décisions :

- Le CE discutera plus longuement de la question de la discrimination à l'occasion de la prochaine réunion du CE
- Michel Tubiana préparera pour la prochaine réunion du CE une proposition concernant le travail sur la discrimination

Document :

11.1 Note sur la discrimination (*pour discussion*)

12. Questions relatives aux membres

Modérateur : Messaoud Romdhani

Décisions :

- People in Need, République tchèque, a été adopté comme membre ordinaire.
- Women's International League for Peace and Freedom, Suisse, a été adopté comme membre associé.

Documents :

13.1 People in Need, République tchèque, demande d'adhésion (*pour approbation*)

13.2 Women's International League for Peace and Freedom, Suisse, demande d'adhésion (*pour approbation*)

13.3 Liste des membres actuels (*pour information*)

13.4 Liste des demandes d'adhésion (*pour information*)

13. Suivi de la communication interne

Modérateur : Messaoud Romdhani

Marc Schade-Poulsen a rappelé qu'un nouvel outil logiciel avait été mis à disposition des membres du CE, mais qu'un seul d'entre eux l'utilisait. C'est pourquoi il se demande s'il ne serait pas préférable de continuer à utiliser l'ancien système pour la distribution des mails, plutôt que le nouveau.

Michel Tubiana estime que le nouveau système est trop compliqué, et il ne croit pas que ses rares avantages puissent suffire à compenser cette complexité. Isaiás Barreñada, toutefois, pense que les membres du CE devraient faire un effort pour apprendre le fonctionnement du système, qui présente de nombreux avantages, d'autant plus que les nouvelles cartes professionnelles des membres du CE indiquent cette nouvelle adresse électronique. Catherine Teule a suggéré d'organiser une présentation simple du système, en y incluant des captures d'écran, mais Marc Schade-Poulsen a fait remarquer qu'un document de ce genre avait déjà été distribué au CE. Enfin, Wadih Al-Asmar a suggéré d'utiliser le système par étapes, en commençant par l'échange des messages avant de pouvoir éditer des textes un peu plus tard.

Décision :

- Le département Communication prendra contact avec chaque membre du CE pour savoir s'il rencontre des problèmes avec le système Outlook.

14. Questions diverses

Modérateur : Michel Tubiana

a. *Dates de la prochaine réunion du CE*

Décisions :

- Pour la prochaine réunion du CE, les membres présents ont décidé de proposer aux membres absents la date des 24-26 juin 2016 (autre date possible : 17-19 juin 2016)
- Le Secrétariat fera des suggestions quant au lieu de la réunion du CE (Londres serait à considérer)

b. *Festival Sabir en Sicile*

Décision :

- EuroMed Droits participera au festival Sabir. Le Groupe de travail Migrations se chargera de coordonner la participation du Réseau.

c. *Procès de Monjib*

Décision :

- EuroMed Droits contactera Adala pour savoir si le Réseau doit envoyer des observateurs pour le procès de Monjib et alia.

d. *Réunion de l'ONU sur les disparitions forcées*

Wadih Al-Asmar a fait savoir qu'il participerait à la réunion de l'ONU sur les disparitions forcées, organisée à Rabat le 7 février 2016, dans le cadre de la séance consacrée aux acteurs non étatiques.

e. *Procès du CNDH, Liban*

Wadih Al-Asmar a informé le CE que la date de son procès était fixée au 9 avril 2016.